

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**  
**COMMUNE DE LONGPERRIER**  
**PROJET DE REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

Par arrêté n° 2023-179, Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Longperrier pendant une durée de quarante jours consécutifs du lundi 11 décembre 2023 au vendredi 19 janvier 2024.

Le dossier du projet de révision du Plan Local d'Urbanisme, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé préalablement à l'ouverture de l'enquête publique par Monsieur le commissaire enquêteur, seront déposés à la Mairie de Longperrier et mis à la disposition du public du 11 décembre 2023 au 19 janvier 2024 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Par décision du tribunal administratif de Melun en date du 24/03/2023, Monsieur Jean-Charles Bauve, architecte, a été désigné commissaire enquêteur pour diligenter l'enquête publique.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier de révision du Plan Local d'Urbanisme en version papier et en version dématérialisée sur le site dédié : <https://www.registre-dematerialise.fr/5017>, et consigner ses observations sur le registre d'enquête pendant les horaires d'ouverture habituels de la mairie et pendant les permanences du commissaire enquêteur ou, les adresser par écrit à Monsieur le Commissaire enquêteur à la Mairie de Longperrier :

**Monsieur le commissaire enquêteur**  
**Procédure d'enquête publique**  
**Mairie : 2 rue de Maincourt 77230 Longperrier**

Chacun pourra également adresser par mail ses observations à :

- o L'adresse du registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/5017>
- o L'adresse électronique associée : [enquete-publique-5017@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-5017@registre-dematerialise.fr)

Le commissaire enquêteur recevra le public à la Mairie de Longperrier :

- **Le lundi 11 décembre 2023 de 9h à 12h**
- **Le jeudi 21 décembre 2023 de 14h à 17h**
- **Le samedi 13 janvier 2024 de 9h à 12h**
- **Et le vendredi 19 janvier 2024 de 14h à 17h**

Toute information complémentaire pourra être demandée en mairie de Longperrier, et toute personne pourra obtenir à ses frais, communication du dossier

A l'issue de l'enquête publique, Le commissaire enquêteur disposera d'un délai maximum d'un mois pour rendre son rapport et ses conclusions motivées. Ils seront tenus à la disposition du public, dès qu'ils seront transmis en Mairie. Le projet de révision du P.L.U. sera soumis à l'approbation du conseil municipal.

Fait à Longperrier, le 17 novembre 2023

**Le Maire**  
**Michel MOUTON**

